

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 avril 2026**

Nombre de membres en exercice : **64** **L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL** à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Nombre de présents : 55  
Nombre de représentés : 7  
Nombre d'absents : 2 **Secrétaire de séance** : M. Kévin DAIN

**OBJET**

**AFFAIRE N°2026\_096\_CC\_41**  
**Désignation du représentant au sein du**  
**Cluster Maritime de La Réunion**

Nombre de votants : 62

**NOTA :**

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
21 avril 2026

- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
04/05/2026

**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Gabriel AUBERT - M. Cyrille MELCHIOR - M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Karine AGATHE FILAIN - M. Cédric BOYER - Mme Audrey CESAR - M. Kévin DAIN - M. Jean Harry GADO - M. Sébastien GUYON - M. Ludovic LASAONE - Mme Alice MOREAU CLEMENTE - M. Irchad OMARJEE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Sergio PERFILLON - M. Guillaume PEROUX - Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Marina PONGERARD SINGAINY - Mme Nila RADAKICHENIN - M. Seeven RANGAMA-PETCHY - M. Eric RENE - M. Edie SOPHIE - Mme Jacqueline APAYA - Mme Vanessa Judikaelle BALENCOURT - M. Didier FOS - M. Karim JUHOOR - M. Lionel LEBEAU - Mme Lucette PALAS - Mme Marie Huguette VIDOT - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Olivier HOARAU - M. Evane Nil AYDOGARD - Mami BAMILI - M. Vincent RIVIERE - Mme Anaëlle DUFESTIN - Mme Aurélie NARAYANIN-RAMAYE - M. Mihidoiri ALI - Mme Bibi-Fatima ANLI - M. Jean-Paul BURKIC - Mme Isabelle ERUDEL - Mme Gertrude Marie Josée SEYCHELLES HOARAU - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Yann CRIGHTON - M. Philippe ROBERT - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Freddy BOYER - Mme Huguette BELLO - M. Daniel PAUSE - Mr Erick FONTAINE

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Thierry ROBERT - M. Jean Yves LANGENIER

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :**

Monsieur Dominique APAYA-GADABAYA procuration à Mme Annie PIGNOLET DUMONT - Mme Karine LEBON procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Manon VINCELOT procuration à M. Karim JUHOOR - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Audrey CESAR - Mme Virginie SALLE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE procuration à M. Cyrille MELCHIOR

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 AVRIL 2026

### AFFAIRE N°2026\_096\_CC\_41 : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU SEIN DU CLUSTER MARITIME DE LA RÉUNION

**Le Président de séance expose :**

#### **Contexte**

Par délibération en date du 3 octobre 2022, le Conseil communautaire a validé l'adhésion de la Régie des Ports de Plaisance Ouest au Cluster Maritime de La Réunion à compter de l'exercice 2022.

Le Cluster Maritime de La Réunion est une association régie par la loi du 1er juillet 1901. Il regroupe des membres issus de l'ensemble des secteurs de l'économie bleue.

Sa mission consiste à rassembler les acteurs de l'écosystème maritime afin de contribuer au développement de l'économie bleue sur le territoire réunionnais. L'association est connectée à un réseau national et international de clusters maritimes et travaille en partenariat avec la Fédération des entreprises des DOM, l'e-magazine « Outre-Mer Grandeur Nature » et l'association réunionnaise Temergie.

Les objectifs poursuivis par le cluster maritime sont notamment :

- attirer les jeunes et les Réunionnais vers les activités maritimes ;
- participer à la transition énergétique ;
- soutenir les innovations et les projets structurants ;
- accompagner les décideurs publics et privés sur les enjeux de l'économie bleue.


La représentation du Territoire de l'Ouest au sein de cette instance a pour objet :

- d'assurer la présence institutionnelle de l'intercommunalité dans les travaux et orientations stratégiques du cluster ;
- de porter la position et les priorités du territoire en matière de développement portuaire et d'économie bleue ;
- de relayer les projets structurants portés par le Territoire de l'Ouest et sa Régie ;
- de participer aux échanges, groupes de travail et actions collectives engagés au bénéfice de la filière maritime réunionnaise ;
- de garantir la cohérence entre les orientations du cluster et les politiques publiques conduites par le Territoire de l'Ouest.

Il convient, dans ce cadre, de procéder à la désignation du représentant du Territoire de l'Ouest au sein du Cluster Maritime de La Réunion.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant au Cluster Maritime de La Réunion. Cette décision sera consignée au procès-verbal de la séance.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Où l'exposé du Président de séance,**

Envoyé en préfecture le 04/05/2026  
Reçu en préfecture le 04/05/2026  
Publié le   
ID : 974-249740101-20260504-2026\_096\_CC\_41-DE

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 8 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

**- DÉSIGNER M. Henry HIPPOLYTE** en qualité de représentant du Territoire de la Côte Ouest à l'Assemblée Générale du Cluster Maritime de La Réunion.

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président